Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Rajab 1443
11 Février 2022

N° 18

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 298
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 306
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 311
Homologation de résolutions 312
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 313
Avis aux créanciers..... 317
Convocations
Sociétés anonymes 317
Autres sociétés 318
Divers
Avis au public..... 319

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

«STARS AIRLINES SERVICES»

Rue des entrepreneurs, Zl de la Charguia2, Ariana

Identifiant unique : 447230R

En vertu du PV du conseil d'administration du 26 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Rue El Djazira, le 15 novembre 2021, sous le 21703203, quittance n°M064384, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 01/02/2022 sous le n°20226802, publié au B.O.R.N.E n°25 du 02/02/2022, il a été décidé de nommer Mr Hichem Chemam en qualité de Président du Conseil d'Administration et Mr Hakim Chemam en qualité de Directeur Général doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer et agir au nom de la société.

2022T00141SANB2

«STARS AIRLINES SERVICES»

Rue des entrepreneurs, Zl de la Charguia 2, Ariana

Identifiant unique : 447230R

En vertu du PV de l'AGO du 26 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Rue El Djazira, le 15 novembre 2021, sous le 21703204, quittance n°M064390, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 01/02/2022 sous le n°20226802, publié au B.O.R.N.E n°25 du 02/02/2022, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers au titre des exercices 2015 - 2016 et 2017.

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2015 - 2016 et 2017.

- La nomination de Mr Hichem Chemam, Mme Solange Chemam, Mme Sandra Hamdi née Chemam, Mr Hakim Chemam et Mr Ali Selim Chemam en qualité d'administrateurs pour une période de trois ans soit les exercices 2018-2019 et 2020.

- La nomination de la société Chartered Accountant Partners Sarl représentée par son gérant Mr Moneim Ettaieb en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un mandat de trois ans soit les exercices 2018-2019 et 2020.

2022T00142SANB2

SOCIETE ALFET EL MACHIA

Société anonyme

Au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1426251 P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19/8/2021, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 15/9/2021 sous le n°21702076, Quittance n°M037858, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 12/11/2021 sous le n°2021108668. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation et affectation des comptes de l'exercice 2020.

2- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020.

3- Renouvellement des mandats des administrateurs, à savoir; M. Souhail Hachicha, M. Sami Hachicha, M. Mehdi Khouaja, M. Adnen Hmida, la société AMEN CAPITAL et la société SICAR AMEN en les personnes de leurs représentants légaux.

Et en vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 19/8/2021, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 16/9/2021 sous le n°21702094, Quittance n°M038228, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 11/10/2021 sous le n°202199449. Il a été décidé ce gui suit :

1- Renouvellement du mandat de M. Mehdi Khouaja en tant que Président du Conseil d'administration.

2- Nomination de M. Omar Hachicha en tant que nouveau Directeur Général.

3- Nomination de M. Adnen Hmida en tant qu'administrateur délégué.

4- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières.

Et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11/12/2021, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 4/01/2022 sous le n°22700021, Quittance n°M000712, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 6/01/2022 sous le n°20221157. Il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes ; la société Management & Audit Services "MAS" représentée par M. Mehdi Masmoudi, et ce pour trois exercices (2021-2022-2023).

2022R00273SANB2

NOTICE LEGALE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée B+ (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21/10/2021

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-01 »

DE 30 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX DE L'EMISSION : 100 DINARS

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
Catégorie A	5 ans	9,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	9,80%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note «B+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02/02/2022[1]

1 Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Téléphone : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Email : commercial@hannibalease.com.tn

Site Web : www.hannibalease.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Hannibal Lease, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

Date de constitution et durée

Date de constitution : 11/07/2001

Durée : 99 ans

1.3 Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.3 Identifiant Unique : 0766895F

1.5 Exercice social : Du 1erJanvier au 31 Décembre

1.6 Nationalité : Tunisienne

1.7 Matricule fiscal : 766 895 FAM 000

[1] Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com

1.8 Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1.9 Capital social

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars divisé en 11 000 000 d'actions de nominal 5[2] dinars chacune entièrement libérées.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

1.11Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

2 Organes d'administration et de direction

2.1 Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M Hédi DJILANI*	Lui-même	Président	2021-2023	Tunis
M Abderrazak BEN AMMAR*	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis
La Financière Tunisienne*	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER	Membre	2021-2023	Tunis
United Gulf Bank, UGB*	Mr. Mohamed Salah FRAD	Membre	2021-2023	Tunis
Tunis International Bank, TIB*	Mr. Mohamed FKIH	Membre	2021-2023	Tunis
Investment Trust Tunisia SA*	Mr. Hatem BEN AMMEUR	Membre	2021-2023	Tunis
	Mme Dadou Hedia DJILANI	Membre	2021-2023	Tunis
Mutuelle Assurances de l'Enseignement*	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Membre	2021-2023	Tunis
M. Mohamed KAANICHE ''	Représentant des actionnaires minoritaires	Membre	2021-2023	Tunis
M Abdessatar KRIMI*'	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis
M Mohamed BERRAIES*'	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis

* Mandat renouvelé lors de l'AGO du 27/04/2021
' Administrateurs indépendants
" Administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par les actionnaires minoritaires lors de l'AGO du 27 Avril 2021

[2] Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT décidée par l'AGE DU 16/7/2012.

2.2 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z – KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI	Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel Les Berges du lac 1053 Tunis. Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477	2020-2023*
DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Said MALLEK	Immeuble SAADI – Tour CD 2ème étage Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis. Tel : 71 755 035/71 755 024 Fax : 71 753 0625	2019-2021**

*Renouvellement du mandat par l'AGO du 27/04/2021
** Nommé par l'AGO du 30/04/2019

3 Renseignements relatifs à l'émission

3.1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2021 et 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 31/01/2022 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire «HL 2022-01» à savoir :

a. Montant de l'emprunt obligataire : 30 000 000 dinars.

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;

c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;

e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 9,60% ;

Catégorie B : 9,80% ;

f. Durée : Catégorie A : 5 ans ;

Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce ;

g. Amortissement normal : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

3.2 Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire «HL 2022-01» est d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt «HL 2022-01» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt subordonné

Le produit brut du présent emprunt est de 30 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent

à 270 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 20 000 DT, les frais de la BVMT sont de 15 500 [1] DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 30 101 [4] DT, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 342 601 [5] DT et un produit net de l'emprunt de 29 657 399DT.

[3] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au premier trimestre 2022.

3.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2022** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25/03/2022**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **300 000** obligations. En cas de non placement intégral de l'émission au **25/03/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

3.5 But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

4 Caractéristiques des titres émis

4.1 Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2022-01

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous-titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

4.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

4.3 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/03/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **25/03/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

4.4 Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

[4] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 1er trimestre 2022.

[5] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

4.5 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour les catégories A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,60% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour les catégories B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,80% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

4.6 Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **25/03** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/03/2027** pour la catégorie A et le **25/03/2029** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de **8 640 000** Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe de **9,60%.**

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux fixe de **9,80%**, le montant des intérêts s'élèverait à **14 700 000** Dinars.

4.7 Amortissement normal et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement

commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 25/03/2027 pour la catégorie A et le 25/03/2029 pour la catégorie B.

4.8 **Taux d'intérêt nominal** :

- Pour la catégorie A : Un taux fixe de 9,60% brut l'an.

- Pour la catégorie B : Un taux fixe de 9,80% brut l'an.

4.9 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

4.10 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 25/03 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25/03/2023 pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 25/03/2023 pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 25/03/2025 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

4.11 Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 9,60% l'an pour la catégorie A et de 9,80% pour la catégorie B.

4.12 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire «HL 2022-01» seront émises selon deux catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de 5 ans ;

- Une Catégorie B : sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et 5 ans pour la catégorie B.

Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

Duration=(Σt*Ft/(1+i)t)/ ΣFt/(1+i)t

Où : **T** est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,67 années pour la catégorie A et de 4,12 années pour la catégorie B.

4.13 Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

4.14 Notation

Notation de la société :

Le 21/10/2021, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de «Hannibal Lease» de « BB-(tun)» à «B+(tun)» avec perspective stable ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- Note à long terme : B+ (tun) ;

- Note à court terme : B (tun) ;

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02/02/2022** une notation provisoire à long terme **«B+(EXP) (tun)»** à l'emprunt obligataire **«HL 2022- 01»** objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note **«B+ (EXP) (tun)»** indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

4.15 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

4.16 Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

4.17 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52cdu code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'épargne Nationale de Tunisie.

5 Renseignements généraux

5.1 Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «HL 2022-01» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

5.2 Marché des titres

Il existe à mi-novembre 2021, quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

- HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;

- HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

- HL 2016/1 : Pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45% ;

- HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

- HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

- HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

- HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,00% et/ou TMM+2,40% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25%.

- HL 2018/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,3% et/ou TMM+2,1% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,5% ;

- HL 2018/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,15% et/ou TMM+3,5% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,5% ;

- HL 2020/1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,25%.

- HL 2020/2 : Catégorie A pour un montant global de maximum 5MDT : pour une durée de 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse et un taux d'intérêt annuel de 10,6% et/ou TMM+3% Catégorie B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel 10,6% et/ou TMM+3% Catégorie C : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel 10,7% et/ou TMM+3,25%.

- HL 2020/3 : Catégorie A pour un montant global de maximum 5MDT : pour une durée de 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse et un taux d'intérêt annuel de 10,3% et/ou TMM+3% Catégorie B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel 10,3% et/ou TMM+3%.

- HL 2021/1 : subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10% et/ou TMM+3,25% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 10,1% et/ou TMM+3,5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociée sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « HL 2022-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

5.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2022-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

5.4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération et du document de référence «HL 2021» enregistré par le CMF en date du **03 Février 2022** sous le **N° 22/002**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2021» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman – Les Berges du Lac - 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2022R00274SANB2

BTK Leasing (ex. Arab International Lease)

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2021, enregistré à la recette des finances, rue Ghandi, le 24 décembre 2021 quittance n°82528 enregistrement n°21805517, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises (RNE) le 31 janvier 2022 sous le n°20226574, il a été décidé ce qui suit :

La dénomination de la Société devient «BTK LEASING» en remplacement de son ancienne dénomination sociale «Arab International Lease» (AIL).

2022R00278SANB2

Nomination d'un nouveau directeur général

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - Cité Ennasr II - 2037 Ariana

Matricule fiscal : 024515C/A/M/000

Identifiant unique : 0024515C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière El MADINA tenue le Jeudi 10 Octobre 2019 à 10 heures, au siège social de la Société sis au 36 Boulevard, Hédi Nouira - Résidence Ghassen - ENNASR II -, enregistré le 30.10.2019, à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro 19706918, quittance n°142122 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8.11.2019, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mme Nadia Soudani Aouni en tant que Directrice Générale de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» avec fixation de ses pouvoirs, ses émoluments et ses avantages.

2022R00281SANB2

Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Matricule fiscal : 024515C/A/M/000

Identifiant unique : 0024515C

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 10 Mars 2021, enregistré à Tunis à la recette des finances El Menzah 6 le 25 Mars 2021, sous le numéro 21701913 quittance n°036668 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 5.4.2021 il a été décidé de :

- Renouveler le mandat du Cabinet «Walid TLILI» commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022 et 2023 ;

- Désigner le Cabinet «Samir LAABIDI» nouveau co-commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022 et 2023.

2022R00282SANB2

SOCIETE TUNISIENNE ET INTERNATIONALE DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 2 520 000 dinars

Siège social : Route de la Corniche, Mahdia 5100

Identifiant Unique : 0034892G

1) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2021, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 24 mai 2021, sous le numéro 21701545, quittance n° 22471, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale,

- La nomination de Monsieur Saber Mbarek, Madame Senda Ben Youssef épouse Mbarek et Monsieur Yassine Sbaa nouveaux administrateurs de la société, et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022,

- Nomination de la Société Fiducia Consultancy représentée par Monsieur Walid Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2) Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 mai 2021, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 2 juin 2021, sous le numéro 21701753, quittance n°25187, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Saber Mbarek en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur,

- Monsieur Faycel Kraiem en qualité de Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour toute la durée du mandat du Conseil d'Administration.

Un exemplaire de chacun des deux procès-verbaux a été déposé au Registre National des Entreprises à Mahdia le 9 juin 2021 sous le numéro 202143270.

2022S00159SANB2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la société les CARRIERES DU SAHEL (CASA)

Société anonyme

Au capital de 463.000 mille dinars

M.F : 0036003W

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2001 enregistré à la recette municipale de Ben Arous le 9/8/2001 n° de quittance M010435, n° d'enregistrement 01702258, l'assemblée a décidé l'augmentation du capital social de 300.000 dinars qui est porté ainsi à 763.000 dinars par la création de 3000 actions de 100 dinars chacune, ainsi que la modification de l'article 06 des statuts.

Un acte de dépôt au greffe du tribunal de première instance de Tunis (chambre commerciale) effectuée à la date du 8 Août 2001 sous le n°D11140896.

2022400291SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Société Italo-Tunisienne d'Exploitation Pétrolière

"S.I.T.E.P." S.A

Au capital de 5.000.000 de Dinars

Siège social : 9 rue Cheikh Hattab Bouchnak - Centre Urbain Nord 1080 Tunis BP 424

R.C.S. Tribunal de Tunis N°B12761997

MF : 001244Z/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion du 17/01/2022, enregistré à Tunis, Recette des finances de Charguia - Tunis, le 20/01/2022, quittance n°M012343, enregistrement n°22800521 dont une copie originale a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/01/2022 sous le n°20224583, le Conseil d'Administration de la SITEP a nommé Monsieur Mustapha Loussaief en qualité de Directeur Général Adjoint en remplacement de M. Massimo Nobili.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, le Conseil lui a délégué les pouvoirs les plus étendus qu'il exercera conjointement avec Monsieur Hazem Yahiaoui le Président Directeur Général de la SITEP.

2022400295SANB2

Société FIDAL TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 100 000 Dinars

Siège social : 7 Rue de Mauritanie Belvédère 1002 Tunis

MF : 0912381 B

1/ Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2021 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 25 Février 2021 sous le n°21700826, quittance n°M013331, il a été décidé le renouvellement des mandats des administrateurs : Mr Rached Fourati, société FIDAL et Mr Elyes Telmoudi et ce, pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2021 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 25 Février 2021 sous le n°21700827, quittance n°M013332, il a été décidé le renouvellement du mandat de Mr Rached Fourati en sa qualité de Président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 1er Mars 2021 sous le n°202117932.

2/ Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 septembre 2021 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 21 Septembre 2021 sous le n°21703749, quittance n°M057946, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 octobre 2021 sous le n°2021100004, il a été décidé la nomination de Mme Sinda Gribaa en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Mr Elyes Telmoudi et le renouvellement du mandat de Mme Amel Hamdene Ghanay en sa qualité de Directeur Général de la société pour une période expirant le 31 Juillet 2023.

2022400296SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat des gérants

SOCIETE L'ETIQUETTE

SARL au capital de 140.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Constance Imm. Carthage Center - 1053 Les Berges du Lac

M.F : 496586 R

Suivant assemblée générale en date du 3 janvier 2022 enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac en date du 11/01/2022 sous le n°22700244, quittance n°M003527 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/01/2022 sous le n°20223905, les associés de la société L'ETIQUETTE ont décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mr Mohamed Khaled Chamakh et Mme Alya Moalla

Chamakh en qualité de gérants de la société pour une nouvelle période de 3 ans comprenant les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00139SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE "AL OSRA"

SARL au capital de 6.450.000 de dinars

Siège social : Rue du Lac de Constance Immeuble Carthage Center 1053 Les Berges du Lac - Tunis

M.F : 789725 L/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 janvier 2022 enregistré à la recette des finances Le Lac le 11 janvier 2022 sous le n°22700245, quittance n°M003528 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 20 janvier 2022 sous le n°20223901, les associés de la société SPI AL OSRA ont décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mme Alya Moalla Chamakh en tant que Gérante de la société pour une nouvelle période de 3 ans comprenant les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00140SRLB2

SOCIETE COMIMPEX-SUD

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 150.000 DT

Siège social : Ave Med Ali Imm. «Shifa Médical Center 3ème Etage Gabès

Identifiant unique : 1415361K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4/01/2022 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 10/01/2022 reçu n°M2115 enregistrement n°22500132 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Hassan Akhrass liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 28/01/2022 annonce n°20226058 bulletin n°21.

Tout créancier doit présenter les justificatifs de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au liquidateur à son domicile élu cité Med Ali BP 175 el Hamma 6020 Gabès.

2022R00271SRLB2

Avis aux créanciers

Liquidation de la société et nomination d'un liquidateur

SIDILEC ENGINEERING

S.A.R.L : Au capital de 50 000 D

Siège social : Route Mahdia km 10 entrée Hiar Tunisie Sfax

IU : 1177949F

Affiliation CNSS : N°317648-70

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021, enregistré à la recette de finances de Sakiet Eddaier Sfax le 25 Janvier 2022, sous le n°22700138 selon quittance n°M005516 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises à Sfax le 28 Janvier 2022 sous le n°20226119, il a été décidé la liquidation de la société à partir de la date de cette assemblée et la nomination de Monsieur Maher Neifar en qualité de liquidateur.

A cet effet, le liquidateur invite les créanciers à produire leurs dettes appuyées des justificatifs dans le mois qui suit cette parution au siège de la société sis à la route Mahdia Km 10 entrée Hiar Tunisie Sfax.

2022X00184SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 25/11/2019 enregistrement n° 19202595 quittance n°M066632 Mr Mohamed Walid Ben Hédi Derbali a vendu à Mr Mohamed Ben Mahmoud Sayari tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce sis au n°36 rue Sabbaghine Tunis.

Toutes oppositions seront déposées chez le Maître Khaled Khiari son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba n°61 - 1er étage Manouba pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Essabah du 3/02/2022.

2022T00143FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité Mnara - Hammamet le 13/10/2021 et enregistré à la recette des finances - Hammamet le 9/11/2021 n°21204941 Quittance n°103267, Mme Raja Ben Mohamed Echrif Hidri domiciliée à l'Avenue Moncef Bey Hammamet a cédé à Mr. Ramzi Ben Karim Ben El Houssin Twihri et Mr. Fathi Ben Ali Ben Nasr El Abidi domicilié Avenue Moncef Bey Hammamet, tout le fonds de commerce «Restaurant EL KSSAR» situé à l'Avenue Moncef Bey Hammamet, titulaire de l'identifiant unique 1517170V (avec ses éléments corporels et incorporels).

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Monsieur Fathi Ben Ali Ben Nasr Laabidi dans le délai maximum de vingt jours à partir de la date d'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 5/2/2022.

2022T00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 24/12/2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah le 28/12/2022 sous n°21208324, quittance M120170, Mme Zouaghi Henda demeurant à Tunis a vendu à Mme Ayari Nour Elhouda demeurant à Tunis le fonds de commerce constitué dans le local commercial sis à 80 Av Mouaouiya Ibn Abi Sofien, el

Menzah 6 - Tunis, avec tous ses éléments incorporels et exploité dans toute activité commerciale. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mme Ayari Nour Elhouda, au lieu du local commercial et ce dans un délai 20 jours suivant la publication du présent avis. Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 9/02/2022.

2022T00153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 6/01/2022 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 18/01/2022 quittance n°M22200160 Enregistrement n°22200160. Mr Bilel Kassabi a vendu à Mr Ahmed Ben Salah la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à n°38 Rue Azmour Kélibia destiné services informatiques.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 28/01/2022.

2022R00264FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariat en date du 19/01/2022 enregistré à la recette des finances Mégrine le 3/02/2022 n°M010252, il appert que Mr Mohamed Faouzi Ben Ibrahim Malouch, n° C.I.N 00001403 délivrée le 15/11/2021, fait donation à son Fils Mohamed Mahdi Ben Mohamed Faouzi Malouch, n°C.I.N 14756086 Délivrée le 17/12/2015. Tout le fonds de commerce sis au local : BLOC E3 NORD HILTON TUNIS avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Pharmacie

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Halima Ben Necib, Notaire, sis 10 avenue El Essourour 1er étage - Chouchet Radés - Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Le Quotidien» et «El Chourouk» le 4/02/2022.

2022R00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 17/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 01/12/2021 quittance n°M059343 Enregist. n°21202779. Mme Najiba Jenhani a vendu à Mr Saifeddine Najjar la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Rue de la ligue arabe Kélibia destiné Salon de Thé.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21/01/2022.

2022R00267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Sahel Tunis le 13/01/2022 quittance n°M003560, enregistrement 22200090.Mr Mustafa Ben Mohamed Salah Chermiti a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Boucherie sis 9 Bis rue lingadouk Ouardia 1 Tunis à Mme Wafa Bent Mokhtar Ferchichi. Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce sis 9 Bis rue lingadouk Ouardia Tunis dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 5/02/2022.

2022R00268 FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les notaires maître Hejer Sadadi et Khaouther Wali inscrit au registre de notaire sous le n°191.

Mme Nafissa Chelbi CIN 01724399 a procédé à la donation de l'ensemble du fonds de commerce du café situé au Souk El Balgha Nabeul à son fils Faycal El Hajji CI N01814536. L'opposition sera déposée entre les mains de Mr Faycal El Hajji à l'adresse 5 rue Essaoussen cité Neapolis Nabeul. L'annonce est publiée au journal la presse le 3/02/2022.

2022R00283FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 10/01/2022 rédigé par Maître Amel Dhahbi et Maître Hayet Ajili enregistré au journal mensuel des notaires journal n°5268 page 9 et 10 Mr Moeiz Ben Hédi Ben Mohamed Najar donne à sa femme Mme Noura Ben Hsouna Ben Chadhli Najar le fonds de commerce sis avenue Mohamed Najar Boumhel Bassatine avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 9/02/2022.

2022R00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchena le 02/02/2022 quittance n°M010314, enregistrement 22200447. Mr Maher Rmili a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue 7 Novembre Naassan Ben Arous à Mr Mohamed Habib Rahali et Mme Chaima Rfiki. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur Chaima Rfiki à son adresse sis 5 rue Omar Ben Abdelaziz cité Hdhili Naassan Ben Arous dite les 20 jours de la publication du présent avis au JO.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 10/02/2022.

2022R00286FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 30 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina, le 31 décembre 2021, quittance n°065239M par notaire Mustapha Amri; extrait n°14 bulletin n°48 ; Monsieur Kaies Cherni cède à Madame Hadhemie Sridi la totalité du fonds de commerce exploité entant que vente des médicaments au détail nommé pharmacie Moustachfi sis à Jendouba Nord Avenue Etihad Maghreb Arabi.

Les oppositions devront être déposées auprès de vendeur à l'adresse sus indiquée dans le délai légal.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/02/2022.

2022R00288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13-12-2021 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 13-12-2021 sous n° de quittance M040467 et enregistrement 2121561. Monsieur

Kamel Bin Hsouna Bin Mouhamed Bouzazi titulaire de la cin n°02537336 délivrée le 24-12-2001 a vendu à Monsieur Ala Bin Ali Ben Ahmed Herzi titulaire de la cin n°07898233 délivrée le 5-10-2015 le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente d'alimentation générale au local sis à la rue Habib Thamer rue Habib Bourguiba Ghardimaou Jendouba.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Cherni Nabil sis à rue Iben Kouldoun Jendouba dans les 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22-1-2022.

2022R00290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Chebba le 01/02/2022 sous n°22200118, quittance n°5708, Mme Guamra Ghaney ép. Abdessalem Khanfous, titulaire de la CIN n°03970121 et demeurant à Ksour Essef Mahdia, a vendu et cédé à Mr Noureddine Khelifa, titulaire de la CIN n°03975470 et demeurant à Ksour Essef Mahdia, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente article de friperie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Av. Bourguiba - Chebba - Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le maître Mokhtar Ben Belgacem à son cabinet sis 103 Av. Habib Thameur Ksour Essef Mahdia au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2022S00156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 14/10/2021 enregistré à la recette des finances de Jammel le 10/11/2021 sous le n°21202021 quittance n°61332 Rached Ben Ticha a vendu à Habib Ben Ticha la moitié du fonds de commerce situé à l'avenue commercial de Jammel avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au service de commerce. Les oppositions sont admises chez l'acheteur au local concerné sis à l'avenue commerciale Jammel dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 8/2/2022.

2022S00157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/01/2022 enregistré à la recette des finances cité Eriadh Sousse le 27/01/2022 enregistré sous n°22200210; quittance n°M006182. M Abdessalem Ben Mohamed Ghourabi cin n°06505928 délivrée à Tunis le 8/01/2005 et titulaire matricule fiscal n°0763381V demeurent rue echifaa cité Eriadh Sousse vend à Mme Akri Bent Abdelhamid Sboui épouse Mokhtar Sboui, cin n°01972230 délivrée à Tunis le 16/6/2017 demeurent 02 rue Hannibal Haffouz Kairouan, la totalité d'un fonds de commerce exploité vente des fruits secs, à la rue Echifaa cité Eriadh Sousse

Les oppositions se font au domicile de l'acheteuse dans le délai de 20 jours de la date de son apparition au jort.

Cet avis a été publié au quotidien «Achourouk» du 3/02/2022.

2022S00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/02/2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/02/2022 quittance n°M007173. Hoda Turky a vendu à Raouia Zouari le fonds de commerce d'épicerie sis à rue Ebn Elhani Mahdia et toute opposition doit être déposée au domicile de bureau de l'avocat maître Zied Jomaa ainsi que cet acte a été publié au journal Echourouk le samedi 5 février 2022.

2022S00162FCCC2

Donation des parts dans un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation rédigé par notaire Hajer Bihmane et Olfa Mhiri enregistré à la recette des finances de Sousse en date du 17/01/2022 quittance n°M002874 madame Moufida Ben Hammouda Ben Bourawi Mfarej titulaire de la carte d'identité nationale n°02942260 donne à ses fils monsieur Fawzi Ghanouchi titulaire de la carte d'identité nationale n°08488453 et monsieur Khalil Ghanouchi titulaire de la carte d'identité nationale n°08434786 la totalité des parts dans le fonds de commerce exploité comme café «jawharet sahel» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route jawharet sahel Sousse les oppositions doivent être faites auprès de l'adresse du fonds de commerce et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée à Echourouk journal du 4/02/2022.

2022S00167FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse en date de 02/02/2022 enregistrement n°22200243 quittance n°79693 madame Moufida Mfarej en tant que avancée de sa fille Awatef Ghanouchi par permission n°1105 daté du 27/01/2022 président du tribunal de première instance de Sousse a vendu à 1- Fawzi Ghanouchi CIN 08488453 et 2- Khalil Ghanouchi CIN n°08434786 la totalité des parts dans le fonds de commerce exploité comme café «jawharet sahel» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Jawharet Sahel Sousse les oppositions doivent être faites auprès de l'adresse du fonds de commerce et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion. Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 4/02/2022.

2022S00168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 24/12/2021 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 6 le 28/12/2021 quittance n°M120170 enregistrement n°21208324, Mme Henda Zoughi Epouse Med Ali Brik titulaire de la C.I.N n°00349278 a vendu un fonds

de commerce destiné pour toute sorte de commerce sis au 80 Avenue Moawya Ibn Abi Sofiene Menzeh 6 - Tunis à Mme. Nour El Houda Bent Béchir Ayari titulaire de la C.I.N n°00349278.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 3/02/2022.

2022400235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s s p en date du 15/01/2022 et enregistré à la recette des finances La Goulette sous le n°22200779. Mr Slah Eddine b. Mohamed b. Belgassem Trabelssi, demeurant 15 Av Taeib Mhiri Laouina Tunis a vendu à Mr Ennejem b. Mohamed b. Mahmoud Belhadj demeurant 09 impasse Essafssaf cité Taeib Mhiri Laouina Tunis la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au n°01 rue Mongi Slim cité Taeib Mhiri Laouina Tunis.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur 09 impasse Essafssaf cité Taeib Mhiri Laouina Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal Echourouk le samedi 5/2/2022 n°11110.

2022400279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente de fonds de commerce en date du 17/12/2021 rédigé par maître Maktouf Ben Ali Avocat auprès de la cour d'appel, ayant étude au 8 rue du Brésil Tunis, portant signature légalisée en date du 22/12/2021, enregistré à la recette des finances Raoued sous le numéro 21204781 quittance numéro M088909, madame Jamila Ben Othmane Kaboudi, titulaire de la CIN n°04157081, délivrée à Tunis le 9/7/2020 demeurant à la rue du Sahel Jammel Monastir, a cédé à madame Samira Ben Mahmoud Othmeni titulaire de la CIN n°00340893 délivrée à Tunis le 5/10/2018 demeurant au 11 Rue Krimio Menzah 1 Tunis, l'ensemble du fonds de commerce exploité comme restaurant, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1431996K.

Toute opposition est reçue entre les mains de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce, sis à la rue Mourouj à coté café Libtis, Cité El Ghazela Raoued, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette Avis a été publiée au journal " Le Quotidien" numéro 6388 paru le 8/01/2022.

2022400281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Layla Bouzekri, avocate, en date du 11 janvier 2022 et légalisé par les parties en date du 13 janvier 2022 et enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 9, à Tunis le 17 janvier 2022 sous le n°22200268, selon quittance n°M006874, Monsieur Mourad Msalem a vendu à Monsieur Ahmed Lakhel le fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au B 16, Résidence Etawfik rue Hédi Nouira Ennasr II Tunis, servant pour l'exploitation d'aires de jeux et de vente d'instruments électroniques, des jouets ainsi que des services informatiques.

Les oppositions sont recevables au cabinet de la rédactrice du contrat, maître Layla Bouzekri, avocate à son étude sise à la rue du Lac Turkana. Immeuble Nour El Bouhaira. Bloc. B. 3ème étage Les Berges du Lac 1. Tunis, dans le ressort du tribunal de première instance de Tunis et où une copie originale du contrat de vente est déposée, et ce, dans un délai de vingt jours de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

La présente notice a été publiée aux journaux Essabah et le Temps du 23 janvier 2022.

2022400287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2022 enregistré à la recette des finances Bab Souika sous le numéro 22100283 quittance numéro M007663, il a été conclu entre Mahrez Ben Mohamed Ben Lakthar El Moussi et Mustapha Ben Khmaies Ben Chedli El Dhaghar et son épouse Nabiha Bent Alia Ben Ahmed Ben Slimen. La vente des murs et du fonds de commerce sis à rue Médenine numéro 01 ter Tunis, le prix du fonds de commerce est fixé à quarante milles dinars, les oppositions seront déposées à l'adresse du local objet de la vente entre les mains des acheteurs ou leur représentant au numéro 01 ter rue Médenine en face de Fabriquet Elthelej Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 11 février 2022.

2022400288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente rédigé par avocat enregistré à Zaghouan le 22/01/2022 quittance n°22200369.

Mme Laila Chnitir a vendu à Mr Chamsedine Zghondi la totalité du fonds de commerce sis cité bassatine Zaghouan activité jus de fruits et légumes, cet avis a été publié dans les journaux Alshorouk et le Quotidien le 3/02/2022. Toute opposition doit être faite à l'adresse du fonds de commerce.

2022400294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 01/02/2022 (quittance n° 12637, n° d'enregistrement 22200615) la Société H.M FOOD, SARL, Identifiant Unique n°1099126N, siège social, situé à l'angle de l'avenue Taieb Mhiri de la Rue Oued Nabhana La Marsa, représentée par son gérant monsieur Neil Hachem, CIN n°04764827, a vendu à monsieur Mustapha Trabelssi, titulaire de la CIN n°00460475 demeurant au n°8 Rue Soufeitla - Noterdam Tunis, et monsieur Hichem Trabelssi, titulaire de la CIN 00799001 demeurant à

Samech - Grombalia - Nabeul, à parts égales entre eux la totalité du fonds de commerce de Pâtisserie, chocolat, glace, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à l'angle de l'avenue Taieb Mhiri et de la Rue Oued Nabhana - La Marsa et d'une superficie de 44 m².

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, auprès de Maître Mohamed Derouiche Avocat à la cour CIN n°00601652 délivrée à Tunis le 7/01/1994, Identifiant Unique n°425565T, domicilié au 151 avenue de la Liberté, 1002 - Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk" (page 14) et "le Quotidien" (page 21) le 6/2/2022.

2022400297FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri sous n°22200268 quittance n°M006382 le 4/02/2022, LA SOCIETE GLORY (SARL M.F : 1386713A) a renoncé au profit de LA SOCIETE GLORY DE COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE NETTOYAGE (SARL M.F 1747984G) à la propriété du fonds de commerce exploité au local sis à Avenue Habib Bourguiba Dar Chaabane El Fehri. Les oppositions se feraient à l'adresse de M.Faouzi Ben Salem gérant de la société GLORY sise à la rue Hammouda Maali Dar Chaabane El Fehri dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 6/02/2022.

2022400299FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri sous n°22200269 quittance n°M006399 le 4/02/2022. La société GLORY (SARL M.F 1386713A) a renoncé au profit de LA SOCIETE GLORY DE COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE NETTOYAGE (SARL MF : 1747984G) à la propriété du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Docteur Mohammed Souissi Dar Chaabane El Fehri. Les oppositions se feraient à l'adresse de M.Faouzi Ben Salem gérant de la société GLORY sise à la rue Hammouda Maali Dar Chaaban El Fehri dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 6/02/2022.

2022400300FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul avenue de France sous n°22200287 quittance n°M008660 le 4/02/2022. La société GLORY (SARL M.F 1386713A) a renoncé au profit de LA SOCIETE GLORY DE COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE NETTOYAGE (SARL MF : 1747984G) à la propriété du fonds de commerce exploité au local sis au 111 avenue Bir Challouf Nabeul Ouest 8000. Les oppositions se feraient à l'adresse de M.Faouzi Ben Salem gérant de la société GLORY sise à la rue Hammouda Maali Dar Chaaban El Fehri dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 6/02/2022.

2022400301FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié du 3/02/2022 rédigé par maître Lotfi Chihi et Khaled Aafi enregistré à la recette des finances de Beb Souika journal février 2022 Mr Wissem Daly Hsan a procédé à la donation de l'ensemble du fonds de commerce exploité comme bureau de change sis au centre commercial "azur city" Ben Arous et ce, au profit de Mr Mustapha Amin Daly Hsan.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de donataire sise à la résidence VENEZIA A3 3ème étage les jardins du Lac Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens "Echourouk et Le Quotidien" du 10/02/2022.

2022400305FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu du contrat de location enregistré à la recette des finances à Menzel Bourguiba le 25/10/2018 sous le n°18302851, quittance n°M065243 Mr Mahmoud Ben Zitoune a donné en gérance libre à Mr Fethi Ben Bkira tout le fonds de commerce exploité sis Om Héni Menzel Bourguiba son activité est un Café nommé «Café 14 janvier» pendant une durée de deux (2) ans renouvelable à partir du 01/11/2018 jusqu'au 31/10/2020

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 3/02/2022.

2022T00146FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant résiliation signé entre la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» et Mme Touzine Bent Mohamed Douiri en date du 24/12/2021, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 29/12/2021 sous le n°21301756, il a été convenu de résilier le contrat de location du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°112 au pavillon 1 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous et ce en date du 31 décembre 2021.

2022R00269FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 24/12/2021, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 27/12/2021 sous le n°21301739. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mme Ameni Bent Abdallah Sabri, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°112 au pavillon 1 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022, renouvelable par tacite reconduction.

2022R00270FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 11/1/2022 dont signatures légalisées le 12/1/2022, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/1/2022, sous le n°22300130 et dont quittance n°M004003, Montasar Ben Selem Ben Mohamed Ben Brahem, CIN n°06416816 a loué à Ali Ben Zouhir Ben Ali Ganar, CIN n°09853615 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé rue Monji Slim Nabeul représenté dans un café de première classe, avec le nom commercial "café Bacha" avec ses éléments incorporels et corporels, grevé d'une hypothèque au nom de la banque nationale agricole.

Il a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 21/1/2022.

2022R00289FCCC3

Résiliation d'un contrat

Suite à un contrat de résiliation enregistré à la recette des finances de Bardo le 17/01/2022 enregistrement n°22300162 quittance n°4806 ; Mr Mohamed Moncef M'kaddim titulaire de la C.I.N n° 08749798 annonce la résiliation de contrat entre lui et Mr. Mohamed Ali Chihi titulaire de la C.I.N n° 04786556 du fonds de commerce destiné pour un restaurant et pizzeria sis au 39 route l'Indépendance Saiidiya - Bardo.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 3 février 2022.

2022400302FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association l'éclat de la joie pour l'information et la réinsertion des personnes ayant des besoins spéciaux.

Sujet : social.

Local résidence enahli 05 appart n°14 riadh el andalous.

But :

- Orientation sed personnes ayant des besoins particuliers

- Aider l'état dans l'effort du bénévolat

- La sensibilisation des citoyens concernant les personnes a besoins spéciaux

Présidente : Fairouz Hamouda

Secrétaire générale : Soumaia Hamouda

Trésorier : Salem Hamouda.

2022T00145APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association nationale d'amélioration sportive de Sidi Bouzid

Adresse : Local Elhajlaoui prés de l'école Cité Ezouhour - Cité Enour Sidi Bouzid

Objectifs : Constitution et encadrement des jeunes et animer la vie sportive dans la région.

Membres :

- Président de l'association : Fatma Trabelsi

- Trésorier : Akrem Bouazizi

- Directeur adjoint : Sonia Hajlaoui

- Secrétaire général : Mourad Chrayti.

2022R00259APSF1

Constitution d'une association

Association HORIZONS Individuels des sports à Kebili, qui s'inscrit dans l'approche Al-Ittihad Al-Biyaz Kebili.

L'association vise à prendre soin des sports individuels dans la région et à sensibiliser à l'importance du sport et à son rôle dans l'éducation des enfants et des jeunes et à offrir des opportunités de compétition.

Les membres de l'association sont le président de l'association, Chawki Mazhoud, le secrétaire général, Ayman al-Badawi, et le trésorier, Yassin bin al-Miloudi.

2022R00276APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Amicale commune de Bouchemma

Adresse : Rue Abul-Qasim al-Shabi 6031 Bouchemma Gabès

Ses objectifs : Offrir des services sociaux et culturels à toutes les personnes concernées et se référer à la municipalité de Bouchemma Lier la relation avec les organisations et associations qui ont les mêmes buts.

Membres :

Président : Saddam Dabbaghy

Trésorière : Lubna Dergham

Secrétaire général : Barakat Ltaief

Membre chargé du travail social : Sharaf El-Din Farhati

Membre chargé des activités culturelles et de divertissement : Malek Farhat.

2022R00280APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club WUSHU KUNG FU Chérahil

Objet : Sportif

But : Former les jeunes, développer leurs capacités physiques et les améliorer au niveau sportif et moral

Siège : Maison des associations Rue de l'environnement Cherahil 5034 Monastir

Correspondance : N°517 du 02/02/2022

Président : Seghaier Ahmed

Secrétaire Général : Abdelfatteh Bedoui

Trésorier : Ali Guabout.

2022S00161APSF1

Constitution d'une association

Association Sportive Féminine de Mahdia

Dénomination : Association Sportive Féminine de Mahdia

Objet : Sportif

Siège social : Avenue Farhat Hached 5100 Mahdia

Comité directeur :

Président : Mili Sofiene

Vice Présidente : Ghoul Fatouma

Secrétaire général : Khouaja Mehdi

Trésorier : Abdessalem Amine

Membre : Mohamed Yasser Messai

Membre : Baccouche Hajer.

2022S00163APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION EL MEGDIA

Adresse : Rue Mohamed Saleh Al-Sayadi, Skanes, Monastir.

Objectifs :

Travailler à améliorer et à sensibiliser les femmes à l'importance de participer à la vie publique et à élever l'esprit de citoyenneté parmi elles.

Soutenir la créativité des jeunes et encourager l'innovation

- Ouverture aux institutions éducatives et universitaires et coopération culturelle avec elles

- Participation à des festivals et événements culturels

- Mise en relation avec des associations et organisations similaires.

Membres :

- Présidente de l'association : Narjes Sassi

- Vice président : Tahani Amim

- Secrétaire générale : Faiza Mehrez

- Trésorière : Sondes Meksi.

2022400306APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Résidence Ibn Zohr Tranche 5 Blocs 27/28/29/30

Suivant PV daté du 3/7/2021 enregistré à la recette des finances Manouba du 3/02/2022 sous le n° 22800369 quittance n°M006933 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic des copropriétaires.

Nom du Syndic : Résidence Ibn Zohr Tranche 5 Blocs 27/28/29/30

Siège : Manouba

Direction :

Mr Ridha Rezgui : Président

Mme Samia Abid : Trésorière

Mr Riadh Fetni : Secrétaire général.

2022T00148APSF2

Changement du nom de l'association

Association Houriet Zaghouan

Visa : n° 1367123

Date : 13/06/2014

MF : 1375807W

Et révision du chapitre 1-28-30

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée extraordinaire en date du 26 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de la circonscription administrative de Zaghouan le 4 janvier 2022 sous le numéro 607 et le numéro d'immatriculation 22700015, il a été décidé de changer le nom de l'association :

De l'Association Houriet Zaghouan sport pour tous à l'Association Houriet Zaghouan

Le premier chapitre, le vingt-huitième chapitre et le trentième chapitre ont également été révisés.

2022R00279APSF2

Syndic des copropriétaires «DIAR EZZAHRA 3»

Suivant p.v daté du 25-12-2021 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 21-01-2022 sous le n°2280073 quittance n°M004784, les copropriétaires de "DIAR EZZAHRA 3" - Sise à Ezzahra, ont élu Mr Mohamed Hassen Mhissen comme nouveau président du syndic des copropriétaires, au lieu de Madame Ahlem Ben Slama et ce pour le mandat allant du 01/01/2022 au 31/12/2023 et lui accordant plein pouvoir pour l'ouverture d'un compte bancaire, postale ou auprès d'un établissement de paiement et signature des chèques et autres documents dans le cadre de l'activité du syndic.

2022R00287APSF2

Procès-verbal

Suivant procès-verbal du syndic de l'immeuble B3 Bouhsina 2 Sousse en date du 26 novembre 2021 en la présence de l'huissier notaire maître Rhimi Amel dans le cadre de l'assemblée générale, il a été approuvé le procès-verbal du 07 septembre 2020 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 sous le numéro 21701398 quittance M036839 le 15 Juillet 2021 publié au jort n°58 du 23 Juillet 2021 constituant le syndicat présidé par Madame Amel Ben Salah cin n°04165703 et il a été décidé que la participation financière de chaque habitant s'élève à la somme de 25,000d (vingt cinq dinars) par mois et ce à partir du mois de novembre 2020 pour veiller à son entretien, sa propreté et sa protection et ce procès a été déposé au service central de la commune de Sousse le 4 février 2022 et enregistré à la recette des finances sous le n°22700330 quittance 4809 le 31/01/2022.

2022S00155APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Orion sis à Jardin d'Ennasr 2 du 11 décembre 2021 dont son PV est enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 24 décembre 2021 sous le numéro 21808228 et nommé :

- Mrs Abdelhalim Yahyaoui : Président du syndic.

- Mrs Montassar Ben Romdhane : Secrétaire général

- Mme Fatma Fakhfekh : Trésorière.

2022400303APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Maître Mohamed Slim Bouderbala

Juris Affaires Avocats & Conseils

45 Rue Ali Dargouth, Tunis

Téléphone : 71 256 751

Partie poursuivante : la banque Franco-Tunisienne (BFT) en la personne de son représentant légal, Sté anonyme, RC au TPI de Tunis sous le n°11931996 B, siège social à la cité ennassim, rue Abou baker echahid, Montplaisir 1002 Tunis.

Partie saisie : Med Ben Hassine Skima, Tunisien, cadre au sein de la banque centrale, titulaire de la CIN n°04038760 demeurant au n°08 Rue d'Algérie résidence Al Rachid Mourouj 03 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la cour de cassation de la société Juris Affaires Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth. Tunis.

Immeuble saisi : Immeuble immatriculé sous le n°8112 Ben Arous dénommé «Skima» d'une superficie totale de 479 mètres carrés situé à la rue d'Algérie n°08 résidence Al Rachid Mourouj 03 Ben Arous dans un quartier résidentiel muni de toutes les commodités et tout près du métro reliant Le quartier Mourouj à Tunis.

Une bâtisse est construite sur l'immeuble, elle est composée d'un RDC et d'un étage comme suit :

- Une villa achevée en RDC d'une superficie approximative de 210 mètres carrés composée de 03 chambres, un salon, une cuisine, une salle d'eau, une véranda et un couloir.

- Deux garages dont un est destiné à exercer une activité commerciale dune superficie approximative de 22 mètres carrés le deuxième est utilisé comme garage à voiture d'une superficie approximative de 68 mètres carrés.

- Un étage non encore achevé d'une superficie approximative de 302 mètres carrés composé de deux appartements ; l'avancement des travaux est estimé à 60% (mûr et dalle).

Mise à prix : cinq cent dix-huit mille dinars.

Date et lieu de la vente : le jeudi 17 mars 2022 à partir de 9h à la chambre des criées du TPI de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : tous les jours sans aucune restriction.

2022T00147VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Etude Maître Gharbi Habib

Avocat auprès de la cour de cassation

Cité Des Douanes Imm Sprols Kasserine 1200

Tel : 77 478 619

Email : Gharbi.habib02@gmail.com

Partie saisissante :

Meftehi El Mounaouer Ben Hassen agriculteur demeurant à la délégation d'Elayoun Gouvernorat de Kasserine en qualité de créancier.

Partie saisie :

Saadli Romdhane Ben Mabrouk Ben Belgacem ouvrier journalier titulaire de la CIN 02773138 demeurant à Elbrek délégation d'Elayoun Gouvernorat de Kasserine en qualité de débiteur.

Avocat poursuivant :

Etude Maître Gharbi Habib avocat auprès de la cour de cassation sis Cité des Douanes Immeuble SPROLS bloc 3 Kasserine 1200 Domicile élu du saisissant.

Jugement exécutoire :

Injonction de payer n°810 émanant de Mr le juge cantonal de Foussana en date du 29 mai 2019 stipulant «ordonnons Saadly Romdhane Ben Mabrouk Ben Belgacem de payer au demandeur :

- Un montant de 6.500,000 dt comme dette principale suivant la lettre de change sus-indiquée

- La somme de 167,000 dt dépensée pour le procès-verbal de sommation de paiement n°44673 à titre de dépenses complémentaires.

- Les dépenses légales du montant de 200,000 dt pour frais d'avocat ajustés par le tribunal.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste (selon le PV de saisi de l'huissier notaire) en un terrain agricole sis à EL BREK délégation d'Elayoun Gouvernorat de Kasserine d'une superficie de 00 h 50 ares 00 ça environ contenant une habitation délimitée à l'ouest et au sud par un terrain revenant à la partie saisie Mr Saadly Romdhane à l'est par l'oued EL BREK au Nord par la résidence de la partie saisie (et selon l'expertise) en un terrain agricole situé à EL BREK délégation d'Elayoun Gouvernorat de Kasserine d'une superficie de 00 ha 11 ares 80 ca contenant une habitation clôturée par des cactus délimitée au Sud par Saadly Mehdi Ben Mouhamed, à l'est Bir Erroumi, au Nord Saadly Salah Ben Neji, à l'ouest piste agricole, (l'expert affirme qu'il est conforme à la description indiquée dans le PV de saisie de l'huissier notaire).

Mise à prix :

En plus des conditions précitées, les enchères se font sur la base du prix d'ouverture fixé au montant de trente trois mille vingt deux dinars (33.022,000 dt) plus les frais de l'affaire qui seront fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite est autorisée tous les jours de la semaine de 6h du matin à 17h de l'après midi. Pour plus de renseignements, contacter l'étude de l'avocat poursuivant et de l'huissier notaire; auteur de la saisie Maître Marouani Hédi à son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba en face du palais de la justice à Kasserine, tel : 77 731 020 pour fournir les indications du lieu de l'immeuble.

Date et horaire et tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

La date de l'audience de l'adjudication est fixée au lundi 7 Mars 2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Kasserine chambre des ventes immobilières sis à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine 1200.

Pour de plus amples détails, consulter le cahier des charges déjà déposé auprès du greffe du dit tribunal ou à l'étude de Maître Gharbi Habib,

Avocat auprès de la cour de cassation sis à la CITE DES DOUANNES IMMEUBLES SPROLS Bloc 3; Kasserine 1200.

2022R00263VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72, son identifiant unique : 000110F, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Parties saisies :

1- Ali Ben Mahjoub Hlioui, titulaire de la CIN n°00082612, demeurant à l'Ariana, 17 rue Mohamed Ben Kahla, Ennasr 2. (En sa qualité de débiteur principal)

2- Sté Civile Immobilière "MONTAZEH ENNASR" Société Civile Immobilière, dont le siège social est à Tunis, 37, Avenue Tahar Ben Ammar Manar (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire).

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble appartenant à titre de propriété à la Société Civile "MONTAZAH ENNASR" objet du TF n°16618 Ariana dénommé "Hassen" d'une superficie totale de (19700 m²) sis au bord de la route reliant Tunis et Bizerte.

L'immeuble consiste en un terrain complanté d'oliviers qui vient d'être intégrés dans la zone urbaine situé dans la région de Mnihlah, gouvernorat d'Ariana, bordé au nord par un terrain agricole nu objet du TF n° 33013, à l'Est d'une zone urbaine à haute densité dénommé cité «Sanhaja supérieure», au sud, un terrain agricole planté d'oliviers objet du TF n°18240 et à l'ouest des bâtiments résidentiels bâtis sur le TF n°99774

Les charges : Que le dit titre est grevé des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (344.000,000DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Nationale Agricole.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (4.000.000,000DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Nationale Agricole.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000DT) inscrite le 02/12/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000DT) inscrite le 02/12/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 14/12/2021 au profit du Saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (5.910.000 ,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 7/3/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

2022R00277VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 9/3/2022 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir :

Le poursuivant : Doria Abdelmoemene, demeurant à Zermadine.

Le débiteur saisi : Sami Ben Ammeur Cherif, demeurant à Zermadine.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Farjallah, avocate à la cour d'appel, demeurant à l'avenue Bechir Sfar jemmel.

L'immeuble saisi : la moitié d'une maison ayant une surface totale de deux cent cinquante deux mètres carrés (252 m²) situé à l'avenue Hannibal à Zermadine.

La mise à prix : est de vingt un mille six cent quatre vingt dinars (21.680.000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10h à 16h.

Pour plus renseignement, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Chokri Farjallah, demeurant à l'avenue Bechir Sfar Jemmel.

2022S00158VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax le lundi 14/3/2022 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Nabil Ben Tahar Ben Kraiem chauffeur de louage demeurant immeuble Zeitouna jebeniana Sfax CIN n°01324567.

- Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise à Jebeniana sise à l'angle de 2 rues zone cité Ennour prés de l'hôpital régional et lycée secondaire objet du TF n°130467 Sfax dénommé «Tahar» renfermant une villa à 2 étages et un studio et un garage. Délimité au Nord Naceur Hadj Amar au Sud rue à l'Est Imed Ben Kraiem à l'Ouest une rue clôturée de tous les côtés d'une superficie de 550 m².

La villa est à 2 étages :

Le rez-de-chaussée : comporte un salon y renferme des escaliers desserrant au 1er étage et une chambre et une salle d'eau une cuisine une véranda la surface couverte est de 152 m².

Le 1er étage : Comporte 4 pièces un salon une salle de bain une véranda et 2 balcons la surface couverte est de 133 m².

Le studio : comporte un salon une pièce et une salle d'eau de 78 m².

Le garage : se trouve au coin Nord Ouest du terrain de 34 m².

Le tout équipé de l'eau potable d'électricité et comporte une citerne en béton.

Mise à prix :

Trois cent trente mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouverneur.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 110.000,000 D.

2022X00178VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Société «EL AMEN» d'Avocat

Etude de Maître Amira Abdelhamid

Avocat à la cassation sis à rue Taher Sfar Centre Marhaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le lundi 21 mars 2022 (21/3/2022) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sise à Rue Abou Kacem Chebi Sfax.

Partie poursuivante :

Rim Bent Mohsen Kacem, sis à route de l'Aéroport Klm4 Cité Militaire Sfax.

Partie saisie :

1/ Ghazi Ben Mohamed Bayar sis à Route Mahdia klm 2.5 rue Edestour n°14 Sfax.

2/ Les héritiers de Naima Bent Mohamed Bayar : 1/ son mari Jalel Ben Hmaida Azaiez à son profit et au profit de son fils mineur Ayoub Azaiez, 2/ ses filles aînées Sandra Azaiez et Fatma Azaiez; sis à Route Mahdia klm 2.5 rue Edestour n°14 Sfax.

3/ Ses enfants de son divorcé Mustapha Fajria, Hela Fajria, Hajer Fajria et Zied Fajria sis à Route Mahdia klm 2.5 rue Edestour n°14 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Amira Abdelhamid Avocat à la cassation de la société El Amen d'avocat ci-dessus domicilié.

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Consiste en la totalité d'une maison ancienne et abandonnée d'une superficie de 140 m² situé à Route Mahdia klm 2.5 cité Bosten, composé de salon et 4 chambres, cuisine et salle de bain.

Mise à prix :

Quarante cinq mille dinars (45.000.000d) majoré des droits et frais divers.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant.

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2022X00179VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après remise de 40 %

Partie poursuivante :

1) Mohamed Arbi Khalloufi Algérien, n° de passeport 142837630

2) Laila Mrabet, algérienne, n° de passeport 142862272

Frappe de Saisie : Kamel Ben Hechemi Ben Mohamed Ammri, Sidi Youssef Karkna Sfax.

Salwa Bnt Salah Ben Ali Ben Yahia, Sidi Youssef Karkna Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Habib Lotfi avocat à la cassation 16 rue Habib Maazoun Sfax M.F 630186 H.

Immeuble à vendre : lot de terrain sis à Sidi Youssef Karkna Sfax d'une superficie de 600 Mètres carrés contenant une villa moderne composée de 2 étages, la rez de chaussée est fini d'une superficie de 200 mètres carrés avec 4 chambres et salon et cuisine et 2 salles de bain et véranda. Le 1er étage non fini bâti et non divisé.

Tout le terrain saisi et limité par la propriété de Salwa Ben Yahia à l'Est et terrain à l'Ouest et Gharsallah au Sud et entrée au Nord.

Mise à prix après remise 40% : la mise à prix est de cent trois mille huit cent dinars (103.800.000D).

Visite de l'immeuble : Durant toute la semaine dans les heures de travail et pour plus d'information joindre le bureau d'avocat poursuivant.

Date et lieux des enchères : Le lundi sept mars deux mille vingt deux (7-3-2022) à neuf heures du matin à l'audience du tribunal de première instance de Sfax (affaire n°5579).

2022X00181VEPA1

Vente aux enchères publiques

TUNISIA LEX

Maître Mohamed Diouri

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Tel : 71 834 462

Fax : 71 830 930

MF : 426349/R/A/M/000

Poursuivant : Bennour Farah CIN n°03929015, propriétaire d'un atelier de menuiserie, demeurant à rue Ali Belhouan n°2 El Jem.

Avocat poursuivant : TUNISIA LEX représentée par Maître Mohamed Diouri avocat prés la cour de cassation.

Partie saisie :

Jamel Ben Taher Rekaya CIN n°08273907 commerçant demeurant au 11 rue El Qods El Jem.

Désignation de l'immeuble à vendre :

3586 parts indivises des 10752 parts constituants un logement traditionnel sis à rue El Qodes El Jem se trouvant dans la zone du plan d'aménagement de la municipalité d'El Jem d'une superficie de 475 m² composé d'un salon, 5 pièces, cuisine, grenier, WC.

La mise à prix : des parts indivises est fixée à après déductions sur l'ordre du tribunal de 40% à la somme de (95.053,385 D) au quelle s'ajoute les frais fixés lors de la 1ère audience à 3.594, 163D et les frais qui seront fixés lors de la deuxième audience.

Date et lieu de l'audience : Lundi 7 mars 2022 à partir de 9 H à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Mahdia dans l'affaire Inscrite sous le n°1894.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine.

Observation :

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2022400289VEPA1

Licitation

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tel : 71 835 434 - 71 835 535

Fax : 71834093

MF : AP000/0186316V

av-jerbi.noureddine@gnet.tn

Poursuivants :

1- Abdallah Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00471435)

2- Nawfel Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020)

3- Riadh Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020) et son épouse Lamia Chahed (CIN 07045449)

4- Kais Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07281467)

5- Ons Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 08302680)

6- Eya Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07406905)

7- El Adel Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00469692)

8- Foued Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00307792)

9- Zohra Bent Bechir Ben Kacem Karkour (CIN 00475221)

Elisant tous domicile chez leur avocat Maître Jerbi Nourecdine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2 - Avocat poursuivant : Maître Noureddine Jerbi, Avocat après la cour de cassation demeurant à Tunis 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

3 - Partie poursuivie :

1- Carnavale Maria Angela

2- Carta Franca dite Joséphine

3- Carta Térésa

4- Carta Anna

5- Carta Pierre

6- Carta Jeanne épouse Huder Ernest

7- Almanza François

8- Almanza Ida

Demeurant tous à la délégation de Bab Bhar Tunis selon l'article 385 du CDR.

4- Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé "Santa Lucia III" objet du titre foncier n°133568 Tunis sis au 48 rue Farhat Hached Tunis d'une contenance de 510 m² consistant en un lot de terrain sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC abritant quatre locaux à usage commercial et de trois étages composés de cinq appartements chacun à usage d'habitation occupés par des locataires. L'état du bâtiment est de moyen à médiocre pour vétusté et manque d'entretien. Il est équipé de tous les services. Référence de l'inscription le 27/11/1942 (Dépôt : B volume : 15 - N°1326 et de 1325/1 à 1325/8).

5- Mise à prix : Un million six cent cinquante et un mille quatre cent trente sept dinars 871 millimes (1.651.437d871).

6- Date d'audience : Mardi quinze mars deux mille vingt deux (15/3/2022) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Benat Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier des charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2022400290VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie (après réduction de 40%)

1. Le poursuivant :

Comptoir du Bâtiment du Kef "CBK", SARL, Inscrite au registre national des entreprises, identifiant unique n°0035351K, représenté par son mandataire légal, domicilié au croisement de la route principale GP8, GP10 la Soukra - Ariana.

2. La partie saisie :

Monsieur Habib Jelali, demeurant à Rue Sidi Achour Borj Khalifa - Nabeul.

3. L'Avocat poursuivant :

Maître Mohamed Derouiche, avocat à la cour, titulaire de la CIN n°00601652 du 7/01/1994, identifiant unique 00425565T, demeurant au 151 Avenue la Liberté - place Pasteur, 1002- Tunis.

4. Désignation de l'immeuble saisi :

L'immeuble objet de la saisie immobilière est un immeuble non immatriculé. Il est situé à l'angle de la rue Sidi Achour et la rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane, Nabeul - au coin de la rue Sidi Achour, région Borj Khalifa - Nabeul. Cette propriété comprend un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, d'un deuxième étage et d'une terrasse.

Contenance :

- Rez-de-chaussée de 52 m², comprend un local de 45 m² exploité pour la vente de fruits secs et de tabac, un magasin pour le stockage des marchandises, et salle d'eau, il ouvre sur la rue Sidi Achour et rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane, Sidi Achour borj Khalifa - Nabeul ; il comprend aussi un escalier de 7 m², par lequel il est possible d'atteindre à la fois le premier étage supérieur et le deuxième étage du bâtiment.

- Premier étage de 69 m² comprend un escalier menant au deuxième étage supérieur, et sa superficie couverte de 11 mètres carrés, il comprend également un appartement d'une superficie couverte de 58 mètres carrés et se compose d'un salon, d'une chambre, d'un hall, d'une cuisine et d'une salle d'eau.

- Concernant le deuxième étage de l'immeuble, comprend un escalier menant au toit de l'immeuble d'une superficie couverte de 11 mètres carrés. Cet étage comprend un appartement d'une superficie couverte de 58 mètres carrés se composé d'un salon, une chambre, un hall, une cuisine et une salle d'eau.

- Quant à la superficie du la terrasse elle est de 11 mètres carrés, les limites de la propriété sur laquelle exerce la saisie immobilière.

Au nord-est : Rue Sidi Achour Borj Khalifa - Nabeul

Nord Ouest : Rue Mouaiaa Ibn Abi Soufiane Borj Khalifa Nabeul

Au sud-est : une petite ruelle reliée à la rue Sidi Achour, Borj Khalifa Nabeul

Au sud-ouest : un immeuble appartenant à des tierces personnes.

Tel qu'il ressort du rapport d'expertise judiciaire effectué par monsieur Moncef Mornegui en date du 12/3/2021 en exécution de l'ordonnance sur requête n°55711 décidée par le président du tribunal de 1ère instance de Nabeul du 8/7/2020.

5. Mise à prix :

Après réduction de 40%, la mise à prix de l'immeuble est fixée à quatre vingt dix sept mille soixante quinze dinars 942 millimes (97.075,942 DT) sans prendre en considération les frais de poursuite dont le montant est de (4.816,197 DT) y compris les honoraire d'avocat.

8. Date et lieu de l'Adjudication :

Le mercredi 9 mars 2022à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

7. Visite de l'immeuble :

L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal de Nabeul.

8. Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis des autorisations administratives requises.

2022400298VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de clôture de liquidation

Société "FAGIOLI TUNISIE"

SARL au capital de 17 000 Dinars

118, ZI de Radés chez HBH Transport

Et Logistics 2040 Radés

IU : 10031335J

Le juge Commissaire de liquidation auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous a rendu le 13 décembre 2021 la décision de clôture des opérations de liquidation de la société «FAGIOLI TUNISIE».

Cette décision a été inscrite au RNE le 30 décembre 2021.

2022X00182VEPA2

Décision de clôture de liquidation

Société "FAGIOLI"

SARL au capital de 10 000 Dinars

118, Z.I de Radés chez HBH Transport Et Logistics 2040 Radés

IU : 1241372Z

Le juge commissaire de liquidation auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous a rendu le 13 décembre 2021 la décision de clôture des opérations de liquidation de la société "FAGIOLI".

Cette décision a été inscrite au RNE le 30 décembre 2021.

2022X00183VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu du jugement n°112 émanent du tribunal de première instance de Manouba le 27/01/2022, Maître Sameh Khemiri a été nommée liquidatrice de l'héritage de Hédi Ben Sadek Chahed pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur répartition entre les héritiers chacun selon sa part légale, sous la supervision de Madame Sondes Dhambri juge de liquidation.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes à la liquidatrice soit directement au bureau sis au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau 5 Lafayette Tunis (tél : 98 931 737/97 681 749) par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximale de 20 jours à partir de cette publication.

Ce délai est augmenté à 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2022400293VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Intermédiation Intermédiaire en Bourse

Agrément du CMF n°38-96 du 14/11/1995

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie 1053 les Berges du Lac

R.C : B1371995

MF : 0539062D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «Attijari Intermédiation», intermédiaire en bourse sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 14 mars 2022 à 14 H, au siège social d' Attijari Bank sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice clos le 31/12/2021;

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 et les conventions réglementées;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021;

- Approbation de la nomination d'un administrateur;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Tous les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022400283SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 0510265N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 23 mars 2022 à 11 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2022400285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 0428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 23 mars 2022 à 9 heures, au siège social, 34 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice.

- lecture et approbation des apports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2022400286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société Doorba»

Société anonyme

Au capital de 119 047 Dinars

Siège social : Pôle technologique Bloc 24 Cité El Gazala 2088 Ariana - Tunis

Identifiant Unique : 1225784Y

Messieurs les actionnaires de la société "Doorba" sont convoqué à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 17 Mars 2022 à 10H au local UGFS sise à Rue du Lac Biwa - Imm. Fraj - 2ème étage, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 20200/03/17

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

2. Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes, relatifs aux exercices 2016 et 2017

3. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration des exercices 2016 et 2017

4. Lecture et approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2016 et 2017

5. Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux opérations visées par les articles 200-475 du code des sociétés commerciales au titre des exercice, 2016 et 2017 et approbation desdites opérations

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre des exercices 2016 et 2017

7. Désignation des administrateurs pour les exercices 2018, 2019, 2020

8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

9. Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes, relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

10. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration des exercices 2018, 2019 et 2020

11. Lecture et approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020

12. Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux opérations visées par les articles 200-475 du code des sociétés commerciales au titre des exercice 2018, 2019 et 2020, et approbation desdites opérations

13. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

14. Pouvoirs pour formalités.

2022400292SANB3

Autres sociétés

Convocation d'une assemblée générale ordinaire

La Société Coopérative de Base de Services Agricoles "Agri Ben Sassi" entend tenir l'assemblée générale ordinaire pour les années 2016 - 2017 - 2018 - 2019 2020 et 2021 à son siège social, domaine El Garia, route Kassab, Béja, pour discuter de l'actualité littéraire et rapports financiers, faire le point sur les engagements et les activités ordinaires de l'entreprise, le samedi 5 mars 2022 à neuf heures du matin.

2022R00272SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Je soussigné Mr Oumara Ben Ali Khlifi titulaire de la carte d'identité nationale n°04229108 annonce qu'il possède un terrain sis à mabrouma Maknassy gouvernorat Sidi Bouzid, il a perdu le titre de propriété num 18090/13 objet du titre foncier num 70977 Sidi Bouzid.

2022R00275DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Salem Ben Amor Ben Abed Mathlouthi, titulaire de la CIN n°02986412, déclare la perte des deux titres de propriété n°03/3599 en date du 01/3/2004 et n°03/23093 objet du titre foncier n°96853 Sousse sis à Avenue Avenue Grand Maghreb Arabe - Ksibet Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°79 le 12/01/2022 par le poste de police de Sousse Erriadh.

2022S00165DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mounir Ben Amor Ben Abed Mathlouthi, titulaire de la CIN n°02864380, déclare la perte des deux titres de propriété n°03/3599 en date du 01/3/2004 et n°03/23093 objet du titre foncier n°96853 Sousse sis à Avenue Grand Maghreb Arabe - Ksibet Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°88 le 12/01/2022 par le poste de police de Sousse Erriadh.

2022S00166DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Belgacem Ben Khalifa Ben Mohamed Chalbi et Rachid Ben Ali Ben Mohamed Zarrouk avisent le public qu'ils possèdent la totalité des parts du titre foncier nommé "saltnia VI" numéro du titre 30835 à l'administration du titre foncier de surface 8 hectares 46 ares 40 centiares sise à la forêt de Sfax nord au lieu dit Kedwet Jaber la dite moitié contient en une parcelle de 80 oliviers suivant un contrat de vente daté le 6 novembre 1992 dressé par les notaires Ahmed Ellouz et Mohamed Fourati.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2022X00180DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Bechir Yaich titulaire de la C.I.N n°01013163 avise être propriétaire de la moitié indivise d'une parcelle de terre d'une superficie de 1149 m² renfermant une maison au rez-de-chaussée entre les routes d'El Ain et Menzel Chaker km 3 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mohamed Koubaa et Hammouda Khabou.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00185DIVD2

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports
Région Maritime De Djerba

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5.

01	Canot sans moteur construit en polyester	01	L = 04.50 m larg. = 01.70 m C =00.57m	Couleur : BLANC	Au large	23/08/2021	Local garde national maritime Boughrara
02	Canot sans moteur construit en polyester	01	L = 04.92 m larg. = 01.88m C =00.65m	Couleur : BLEU	Au large	12/07/2021	Local garde national maritime Houmt Souk
03	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	01	L = 09.70 m Larg.= 02.60m	Couleur : BLEU	Au large	19/10/2021	Plage hôtel ALJAZYRA (à coté restaurant Flamingo)
04	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	01	L=09.90 m larg.= 02.90m	Couleur : GRIS	Au large	07/09/2021	Echoué aux cotes ELketef (à coté ile ELbiban)
05	Canot sans moteur construit en polyester	01	L = 04.97 m larg. =01.82 m C = 00.60m	Couleur : BLANC	Au large	03/10/2021	Local garde national maritime Boughrara
06	Moteur hors bord (sans couvercle)	01	MARQUE : illisible PUISSANCE : illisible (2cylindres)	Couleur : BLEU	Au large	01/08/2021	Service régional de la sécurité maritime de Zarzis
07	Canot à rames construit en bois	01	L = 05.05 m larg. = 02.10m C = 00.68 m	Couleur : VERT	Au large	04/11/2021	Local garde national maritime Boughrara
08	Coque d'un jet ski modifiée	01	L= 03.25 m larg.= 01.35 m	Couleur : BLANC	Au large	01/12/2021	Service régional de la sécurité maritime de Zarzis
09	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	01	L = 08.75 m larg.= 02.60 m	Couleur : BLEU	Au large	07/07/2021	Marina Houmt Souk (à gauche restaurant Haroun)
10	Canot sans moteur construit en polyester	01	L= 05.53 m larg. = 02.25m	Couleur : JAUNE	Au large	10/10/2021	Marina Houmt Souk (à gauche restaurant Haroun)
11	Barque sans moteur construit en bois et revêtue en polyester	01	L = 09.00 m larg.= 02.60 m	Couleur : BLEU	Au large	16/12/2021	Echoué à Jdaria

2022R00262DIVD2

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité ISSN 0330.9258 Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.